

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 13 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-134

OBJET : Budget principal – Budget supplémentaire de l'exercice 2020

Membres en exercice	90
Présents titulaires	73
Ne prend pas part au vote	1
Représentés	15
Absents	1

Votants	88
Abstention	0
Suffrages exprimés	88
Pour	88
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO (jusqu'à la délibération n°20-137), Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER (jusqu'à la délibération n°20-137), Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mary France PARRAIN, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL

Représentés :

Christian CAMBON représenté par Marie-Hélène MAGNE, Rodolphe CAMBRESY représenté par Charles ASLANGUL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Delphine FENASSE représentée par Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Nassim LACHELACHE représenté par Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Bénédicte MARETHEU représentée par Thomas BERRUEZO, Déborah MUNZER (à partir de la délibération n°20-137) représentée par Jacques J.P. MARTIN, Michel OUDINET représenté par Philippe BEGAT, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVE, Germain ROESCH représenté par Sylvain BERRIOS, Igor SEMO représenté par Hervé GICQUEL, Aurore THIROUX représentée par Sophie AMAR, Annick VOISIN représentée par Pierre LEBEAU

Absents :

Caroline ADOMO (à partir de la délibération n°20-137), Christian FAUTRE

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2020

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU le budget primitif de l'exercice 2020 du Budget Principal approuvé par par délibération n° 20-06 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du lundi 27 janvier 2020,

VU le compte de gestion de l'exercice 2019 du Budget Principal établi par le comptable public, approuvé par délibération n° 20-22 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du lundi 24 février 2020,

VU le compte administratif de l'exercice 2019 du Budget Principal et la constatation des résultats 2019, approuvés par délibération n° 20-25 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du lundi 24 février 2020,

CONSIDERANT la conformité des résultats de la section d'investissement et de la section d'exploitation entre le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 du Budget Principal,

VU la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du Budget Principal approuvée par délibération n° 20-41 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du lundi 8 juin 2020,

VU l'affectation des résultats de l'exercice 2019 du Budget Principal approuvée par délibération précédente du Conseil de Territoire de la présente séance,

VU le document budgétaire réglementaire M14 annexé, relatif au projet de budget supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget Principal présenté par Monsieur le Président,

VU l'avis du Bureau du Territoire en date du 6 octobre 2020,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 12 octobre 2020 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE le budget supplémentaire du Budget Principal de l'exercice 2020 dont les crédits budgétaires ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section de fonctionnement	7 086 490,13 €
* Section d'investissement	13 785 563,89 €
Total Budget Supplémentaire	20 872 054,02 €

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201013-DEL20-134-DE
Date de télétransmission : 14/10/2020
Date de réception préfecture : 14/10/2020

ARTICLE 2 :

APPROUVE le versement des subventions de fonctionnement inscrites en dépenses nouvelles et figurant dans l'état de répartition des crédits de subventions (en annexe budgétaire IV-B1.7) pour l'exercice 2020 comme suit :

Nature 65738

Complément subvention 2020 groupe scolaire Simone Veil..... 5 000,00 €
Complément subvention 2020 Hôpitaux de Saint-Maurice 634,22 €

Nature 6574

Complément subvention 2020 Club Gravelle Entreprendre..... 13 000,00 €
Subvention 2020 Club d'aviron de Joinville..... 15 000,00 €
Subvention 2020 association Diamants d'Afrique 3 200,00 €

Total subventions de fonctionnement votées au BS 2020..... 36 834,22 €

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 14/10/2020
est exécutoire à la date du 14/10/2020
en application des articles L.5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 14/10/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201013-DEL20-134-DE
Date de télétransmission : 14/10/2020
Date de réception préfecture : 14/10/2020